



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
 ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
 Sous-direction de la protection et de la  
 valorisation des espèces et de leurs milieux  
 Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 12 SEP. 2013

Référence : 13/727/TRANSMISPREF  
 Vos réf. :  
 Affaire suivie par :  
 Stéphane LAINE  
 Tel. : 01 40 81 35 48 – Fax : 01 40 81 75 41  
 Mél : stephane.laine@developpement-durable.gouv.fr

Mr. LE PREFET  
 Préfecture de la Haute Savoie  
 74034 ANNECY CEDEX

**Bordereau de transmission au Préfet  
 d'un avis du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant  
 sur une (des) espèce(s) soumise(s) au titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, l'avis du Conseil national de la protection de la nature sur la demande d'autorisation ci-après. Pour me permettre de fournir un compte-rendu au dit Conseil, je vous remercie de me faire parvenir une copie de votre décision.

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	M. le Préfet de la Haute-Savoie LECLERC Georges-François
Nom du (ou des) mandataire(s)	agents de l'ONCFS, avec l'appui de lieutenants de louveterie
Adresse	préfecture de la Haute-Savoie, rue du 30 ième régiment d'infanterie BP 2332
Code postal-Commune	74034 ANNECY

Activité demandée : pour 2013:

CAPTURER-DETRUIRE-EUTHANASIER-TRANSPORTER-DETENIR-UTILISER

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	les cantons, communes et territoires du massif du Bargy en Haute-Savoie	
Adresse	Haute-Savoie	le territoire national métropolitain

Spécimen : LES SPECIMENS VIVANTS

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
<i>Capra ibex</i>		toute la population, évaluation: 300 à 470 spécimens environ	programme visant à éradiquer la brucellose

L'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire

  
 Jacques WINTERGERST

Copie à : DREAL Rhône-Alpes  
 service Ressources, Milieux et Prévention  
 des Pollutions  
 unité Biodiversité et Ressources Minérales  
 69593 LYON CEDEX 03



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

1/3

Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
Sous-direction de la protection et de la  
valorisation des espèces et de leurs milieux  
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 5 septembre 2013

Monsieur Michel ECHAUBARD

Référence : 13/727/EXP  
Affaire suivie par :  
Stéphane LAINE  
Tel. : 01 40 81 35 48 - Fax : 01 40 81 75 41  
Mél : stephane.laine@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis  
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une  
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la  
demande d'autorisation ci-après :

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	M. le Préfet de la Haute-Savoie LECLERC Georges-François
Nom du (ou des) mandataire(s)	agents de l'ONCFS, avec l'appui de lieutenants de louveterie
Adresse	préfecture de la Haute-Savoie, rue du 30 lème régiment d'infanterie BP 2332
Code postal-Commune	74034 ANNECY

Activité demandée : pour 2013:  
CAPTURER-DETRUIRE-EUTHANASIER-TRANSPORTER-DETENIR-UTILISER

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	les cantons, communes et territoires du massif du Bargy en Haute-Savoie	
Adresse	Haute-Savoie	le territoire national métropolitain

Spécimen : LES SPECIMENS VIVANTS

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
Capra ibex		toute la population, évaluation: 300 à 470 spécimens environ	programme visant à éradiquer la brucellose

AVIS DEFAVORABLE pour l'ABATTAGE TOTAL  
AVIS FAVORABLE pour un ABATTAGE PARTIEL  
selon les conditions définies dans l'avis  
ci joint

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :			ABATTAGE PARTIEL	ABATTAGE TOTAL
Favorable :	<input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions	<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable
Fait le :	12 Septembre 2013		Signature :	

## Commission faune du 11 septembre 2013

### Avis sur la demande d'abattage des bouquetins du massif du Bargy

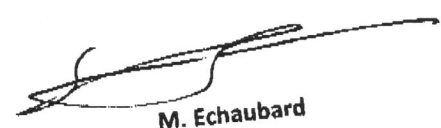
Compte-tenu du rapport de l'ANSES N° 2013-SA-0129 en date du 30 Août 2013 et des nouveaux éléments fournis par la DDT de Haute-Savoie, la commission Faune du CNPN considère que si l'éradication du foyer de brucellose chez le bouquetin des Alpes dans le massif du Bargy s'avère indispensable, elle n'a nullement besoin d'être réalisée dans l'urgence. Aussi l'abattage total et immédiat de la totalité des animaux appartenant à cette espèce sur le massif n'a pas été retenu (3 voix pour, 17 contre et 1 abstention) au profit d'un abattage partiel, compte-tenu de la faisabilité difficile, voire de l'impossibilité de la réalisation comme prévu de cette opération. Celle-ci risquerait en outre d'engendrer la dissémination de la maladie hors du massif et une déstabilisation de la population des bouquetins dans ses classes d'âge. En effet, la commission a pris en compte le fait que le risque de contamination tant pour l'Homme que pour les animaux domestiques (cf. le troupeau d'une centaine de chèvres qui vit encore actuellement en parfaite cohabitation sur les mêmes zones que les bouquetins) est extrêmement faible et que la filière du reblochon n'est absolument pas affectée par l'éventuelle présence de *Brucella* dans du lait pouvant être utilisé dans la fabrication de ce fromage, étant donné le fait que cette bactérie est inactivée durant le processus d'affinage du fromage (cf. saisine de l'ANSES N° 2012-SA-0115 en date du 31 Octobre 2012).

En ce qui concerne l'abattage partiel, deux options ont été envisagées et étudiées :

- D'une part l'abattage total des animaux de plus de cinq ans car il semblerait que ce soit eux qui soient les plus affectés par la maladie, les femelles notamment. Toutefois, sur le terrain, l'estimation de l'âge des femelles s'avère extrêmement difficile, contrairement à celle des mâles.
- D'autre part, l'abattage des seuls animaux séropositifs, à l'instar de ce qui a été fait jusqu'à présent, en demandant au Laboratoire National de référence qu'un effort particulier soit porté sur la mise au point d'un test sérologique utilisable sur le terrain le plus rapidement possible, ce afin d'éviter une seconde intervention destinée à l'abattage des animaux séropositifs. Bien que plus longue à mettre en œuvre - elle devra être échelonnée sur trois ans - c'est cette solution qui a été retenue par les membres de la commission par 13 voix, contre 6 pour la première option, et 1 abstention. Cette solution éviterait outre une déstabilisation de la population, l'essaimage d'animaux, en particulier infectés, vers les massifs avoisinants, une réintroduction trois ans plus tard coûteuse et controversée, et l'élimination de cadavres qui, en petit nombre, pourraient être abandonnés aux prédateurs naturels. Il avait été envisagé, en parallèle à l'abattage des animaux contaminés, la vaccination des jeunes bouquetins séronégatifs. Au fil de la discussion, il s'est avéré que cette vaccination à l'aide du vaccin vivant Rev1 n'était pas envisageable dans l'immédiat.

Enfin, il a été en outre suggéré de proscrire formellement toute utilisation de balles en plomb pour éviter des problèmes de saturnisme, à l'égard du gypaète notamment, déjà constaté antérieurement sur le site, du fait de la présence des chasseurs.

Cet avis pourra être susceptible de réajustements en cas d'apport de nouveaux éléments, sur le plan scientifique notamment.



**M. Echaubard**  
**Président de la commission Faune du CNPN**  
**et Expert délégué**